

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS414/7
19 octobre 2012

(12-5693)

Original: anglais

CHINE – DROITS COMPENSATEURS ET DROITS ANTIDUMPING VISANT LES ACIERS DITS MAGNÉTIQUES LAMINÉS, À GRAINS ORIENTÉS, EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 18 octobre 2012 et adressée par la Présidente de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Chine – Droits compensateurs et droits antidumping visant les aciers dits magnétiques laminés, à grains orientés, en provenance des États-Unis*, WT/DS414/AB/R. Ce rapport sera distribué aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce à 17 heures aujourd'hui, conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. David Unterhalter, en qualité de Président de la section, et M. Peter Van den Bossche et Mme Yuejiao Zhang, en qualité de membres.
